

# Des sociétés humaines face aux grands prédateurs en Provence, XVI<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècle

## Singularités de la relation homme-loup en montagne

Julien Alleau

---

### Zusammenfassung

**Menschliche Siedlungen und grosse Raubtiere in der Provence (16.–18. Jahrhundert). Die spezielle Beziehung zwischen Mensch und Wolf in den Bergen**

*Die Politik der Bekämpfung von Schädlingen, in erster Linie des Wolfes, war im neuzeitlichen Königreich Frankreich nicht homogen. In der Provence erfolgte diese Bekämpfung seit 1632 durch ein einzigartiges Abschussprämien-system. Profitieren davon konnte die ganze Bevölkerung. Die Prämien wurden durch ein Regelwerk mit 3460 Bestimmungen bestimmt; die Bestimmungen erlaubten es, die Bedeutung und Auswirkungen der Jagd zu messen und den Wolf durch andere ebenfalls bejagte Schädlinge wie den Bären oder den Luchs zu ersetzen. Die Bestimmungen zeigen zudem auch räumliche Unterschiede auf in den Jagdpraktiken und in den speziell alpinen Jagdrhythmen.*

---

Un lien étroit semble exister entre le loup et la montagne. Tous deux ont le sauvage en partage: animal sauvage d'une part, représentation de l'espace sauvage d'autre part. Cette association d'idées n'est pas étrangère au retour de l'animal en France. En effet, le Mercantour, théâtre du retour dans les années 1990, a sans doute rendu cette connexion un peu plus sensible encore. Mais cette association, si elle a un sens contemporain, est-elle historique?

En 2006, alors que nous travaillions ensemble à la confection d'un rapport de recherche pour le Parc Naturel Régional du Verdon,<sup>1</sup> Éric Fabre émettait l'hypothèse que les espaces de montagne, derniers refuges de l'animal dans

le quart sud-est français à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, pourraient être l'une des clés de compréhension de la recolonisation actuelle. En d'autres termes, là où a disparu le loup, là il fait son retour. Mais, en remontant le temps, quelle a été l'importance des espaces de montagne dans la relation – les relations – qu'entretenaient hommes et loups à une époque où ces derniers se comptaient par milliers?

Afin de répondre à cette question, nous nous interrogerons sur les modalités administratives et juridiques de la gestion du loup à l'époque moderne et les comparerons avec celles d'autres animaux dits «nuisibles». Nous observerons ensuite les formes que prend la chasse au loup dans un cadre spatio-temporel différencié. Enfin, nous nous intéresserons à la traduction spatiale de la destruction.

La Provence constitue le cadre de notre propos. Cette province de l'époque moderne, située à l'extrême sud-est du royaume, se scinde en deux pays, la Haute et la Basse-Provence. Le premier regroupe des espaces variés, aux altitudes dépassant parfois 2000 mètres, notamment à l'Est de la Durance: montagnes de Seyne annonçant les paysages du Dauphiné, Préalpes de Digne, etc. Le second correspond à un espace ouvert sur la Méditerranée, traversé par les plis provençaux: des Alpilles à la Sainte-Baume en passant par la Sainte-Victoire.

Les vigueries, cellules d'encadrement de la population et de gestion du territoire propres à la Provence moderne, donnent un cadre administratif et juridique à cet espace. Parmi leurs prérogatives se trouve celle de récompenser les chasseurs de loups. Elle a eu pour effet de créer une abondante documentation. L'analyse des registres de comptes de huit vigueries – Seyne, Digne, Moustiers, Castellane, Forcalquier, Aix, Barjols et Draguignan – permet des comparaisons intéressantes entre Haute et Basse-Provence (fig. 1).

## **La destruction des nuisibles en Provence: le loup dans la ligne de mire**

À l'issue du premier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle, les calamités s'abattent sur les hommes. La peste qui les dévore n'a pas pris la place de ces bêtes sauvages, féroces, dont les ravages en Haute-Provence et dans l'Embrunais, au cours de la décennie 1610, ont été très meurtriers.<sup>2</sup> La mise en place d'une réponse active contre le loup voit alors le jour.

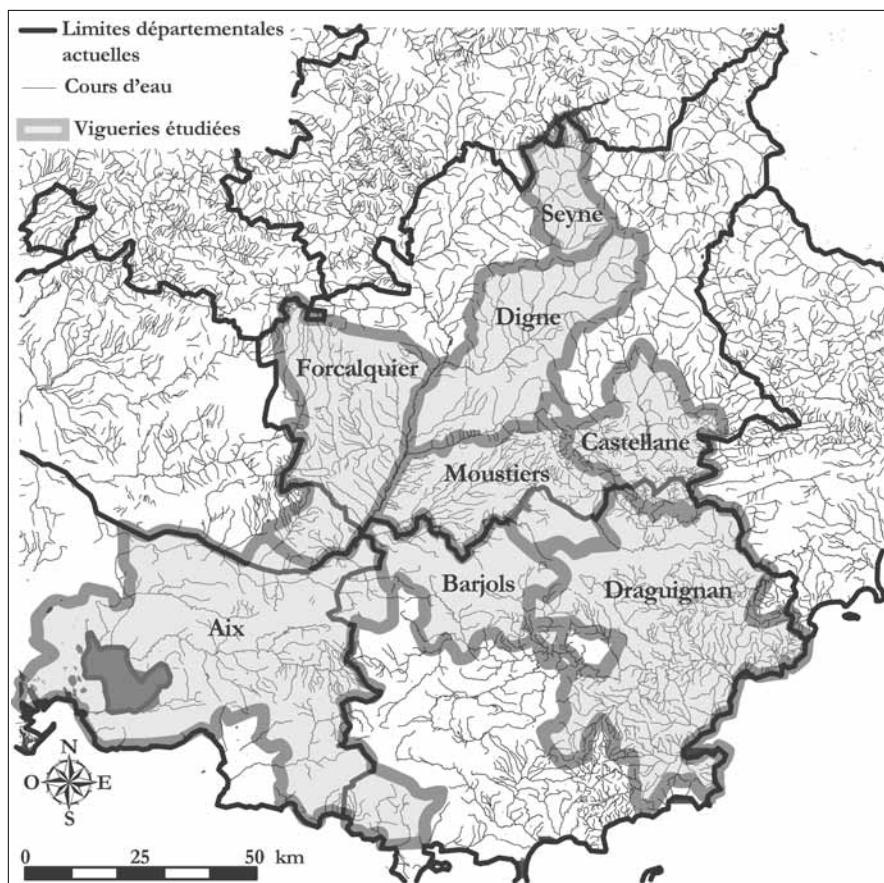


Fig. 1: *L'espace observé: Des portes du Dauphiné à la Méditerranée.* Source: IGN, base de données Carthage.

### Un cadre juridique à la destruction: une question de frontière

C'est en décembre 1632 que les états généraux des vigueries provençales, qui se tenaient à Brignoles, décidèrent d'inciter et de susciter la chasse en offrant une prime à quiconque tuerait un loup. Cette décision prévoyait le versement d'une somme de huit livres par la viguerie où l'animal aurait été abattu. De plus, la proximité entre les populations locales et le centre administratif distributeur de primes devait assurer l'efficacité de cette poli-

tique. Jusqu'en 1749, le texte fut reconduit à plusieurs reprises, témoignant d'une mise en place parfois difficile. Certaines vigueries contrevenaient à l'obligation. Elles appliquaient des barèmes singuliers ou, tout simplement, refusaient le paiement de primes. Pour autant que les registres des comptes aient été sauvegardés et archivés, les gratifications pour loups abattus y sont toujours mentionnées.<sup>3</sup>

Singulière, la province se démarque de ses frontalières. Le Dauphiné instaure un régime semblable avec un siècle de retard, à partir de 1732. L'intendance et ses subdélégations quadrillent le territoire par un réseau plus lâche que celui de Provence mais pas moins efficace.<sup>4</sup> Les montants y sont supérieurs. Alors que huit livres par loup adulte et quatre par louveteau sont versés en Provence, ce sont respectivement douze et six livres qui sont allouées en Dauphiné – soit des montants supérieurs d'un tiers. De l'autre côté des Alpes, dans l'Italie moderne, on observe les mêmes tendances. Les divers statuts et édits communaux ou provinciaux attestent de la continuité de la destruction, que ce soit à Pavie, Côme, Crémone, Novare, Verceil, Milan, ou ailleurs.<sup>5</sup> En Savoie également, bien qu'elles ne fussent pas généralisées à l'ensemble du Duché, l'administration chambérienne distribuait des primes au XVIII<sup>e</sup> siècle.<sup>6</sup> L'effet de frontière pourrait bien être peu sensible, même si des montants variables pouvaient participer à la construction de marchés parallèles, comme cela s'observe en Bourgogne,<sup>7</sup> les dépouilles étant susceptibles de circuler pour obtenir une plus-value.

Ces régimes de primes, en Provence comme en Dauphiné, se sont substitués à ceux prévus dans divers statuts et règlements communaux. Ainsi, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle pour le moins, des récompenses étaient déjà accordées en Oisans comme dans la viguerie de Lorgues.<sup>8</sup> Pourquoi avoir abandonné ce modèle? La généralisation à l'échelle provinciale donne une autre dimension à la destruction du nuisible, la rend plus systématique. La question de la nuisance générée sur les troupeaux est évoquée par le procès-verbal de l'assemblée générale de Brignoles. La Provence est un espace d'enjeux où l'élevage tient une place d'autant plus importante que ses montagnes sèches accueillent les troupeaux transhumants. Mais est-ce bien la seule raison? Les ravages observés au cours des guerres de religion et ceux qui leurs succédèrent ont peut-être influencé ce choix. Les troubles passés, jugeait-on la chasse insuffisante? Avait-elle diminué? Ou était-ce une manière d'entériner un état de fait, déjà généralisé dans son fonctionnement mais inégal d'un lieu à l'autre (barèmes inégaux, communautés réfractaires à telle politique, etc.), afin de le rendre plus efficace?

## Le loup est-il singulier?

Le loup n'est pas le seul animal à avoir souffert d'une pareille incitation à sa destruction. D'autres que lui ont été chassés et ont aussi été les victimes de récompenses analogues. L'ours, quoique reclus en quelques bastions montagnoux, en est un exemple. S'il n'apparaît pas dans les textes législatifs, les registres de comptes des vigueries, eux, ne l'oublient pas. Le 16 août 1650, Jean Auzet, de la paroisse de Beaujeu, faisait ainsi primer un ours pour 4 livres.<sup>9</sup> Sans doute était-ce un ourson au regard des 15 livres accordées pour le «gros» plantigrade qu'avaient apporté Jean et Louis Chaussegros, de Blégiers, le 15 juillet 1646.<sup>10</sup>

Les ours sont devenus rares à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.<sup>11</sup> Sur 3460 primes étudiées,<sup>12</sup> moins d'une dizaine de mentions s'y rapportent. L'espèce semble disparaître de la viguerie de Digne en 1673 et de celle de Seyne dès 1687. Mais les primes reflètent-elles la réalité de la chasse? On sait que la viande des ours était appréciée et susceptible d'être commercialisée.<sup>13</sup> N'était-elle pas une récompense suffisante en soi? La prime est un complément de ressources intéressant qui n'est pas en contradiction avec la vente de viande. Une fois l'oreille ou la patte prélevée pour éviter la fraude, la dépouille revenait à son chasseur. Pourquoi se priver d'un complément pécuniaire?

Autre grand prédateur, le lynx n'apparaît pas réellement dans les textes législatifs, mais il est signalé à de multiples reprises dans les registres de comptes. Qualifié de loup-cervier, il est considéré comme un animal assez proche du loup dans les archives. On lui applique les mêmes barèmes de gratifications. Plusieurs actes par décennies le mentionnent dans les vigueries de Castellane, Digne et Seyne. C'est bien dans ces espaces, ouverts sur les montagnes, qu'ils sont les plus nombreux à être abattus aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Partout ailleurs, ils sont bien plus rares, voire inexistantes. Dans la viguerie de Barjols, les quelques primes recensées concernent le Verdon, une zone de transition vers la Basse-Provence qui en est tout à fait exempte. Ainsi, la dépouille d'un «loup vulgairement appelé servié» fait obtenir à Jean Denans une prime de huit livres le 9 mars 1785.<sup>14</sup> La scène de chasse s'est déroulée dans le terroir de Régusse, une communauté du Verdon. La tournure utilisée par les rédacteurs témoigne très certainement de sa rareté.

L'ours, le lynx, le loup sont des nuisibles particulièrement visibles. Plus discrets sont les blaireaux et les pies. C'est dans la viguerie de Castellane que leur chasse est importante. Entre 1726 et 1731, des centaines de «pieds de pies», à 15 deniers

la paire, y sont mentionnées; de même les blaireaux, à 13 sols par individu, au XVIII<sup>e</sup> siècle. Castellane est la seule viguerie à proposer de telles récompenses pour ces animaux. Une surpopulation de ces espèces, quelques nuisances dans les basses-cours ou sur les cultures pourraient être les motifs de cette politique.

## Chasses de montagnes, chasses du bas-pays

La Provence se démarque des autres provinces françaises par l'absence d'officiers chargés de la destruction.<sup>15</sup> Sans louveterie ou maîtrise des Eaux-et-Forêts, quels sont les relais utilisés?

### Les voies de la destruction

Quel que soit l'espace, le loup est un ennemi à abattre. Chacun peut en faire sa proie. En Haute-Provence, les chasseurs de loups ne sont pas spécialisés. Leur sociologie laisse la part-belle aux catégories sociales qui sont en contact quotidien avec le paysage: ménagers, laboureurs, bergers. L'action est déstructurée, individualiste et hasardeuse; elle n'en est pas moins redoutable.<sup>16</sup>

Les méthodes sont multiples, mais difficiles à cerner. Les primes n'indiquent que rarement les moyens de la destruction, les documents n'ayant pas vocation à expliciter les procédés qui ont conduit à la capture ou à l'abattage. Ainsi, les battues semblent inexistantes en Haute-Provence, rares en Basse-Provence. Organisées par les seigneurs, leur absence illustre l'adage «nul seigneur sans titre». Elles se retrouvent dans les espaces prolixes comme dans les communautés adossées à la montagne Sainte-Victoire. Le dimanche 12 août 1787, une battue organisée à Vauvenargues conduisit à la capture de deux louveteaux, tandis que sept autres étaient aperçus par les participants. Les bordereaux des consuls utilisent une formule stéréotypée pour signaler des dégâts qu'occasionnent ces animaux: ils «font tous les jours des prises considérables sur les troupeaux».<sup>17</sup> Les vigueries de Barjols et de Draguignan, espace transitoire entre Basse et Haute-Provence, sont également sujettes aux battues.<sup>18</sup>

Les empoisonnements soulignent une légère différence géographique. Absentes en Haute-Provence, les campagnes d'empoisonnement apparaissent à quelques rares reprises en Basse-Provence. Aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, la ville d'Aubagne y recourait en utilisant la *Tuyssègue*<sup>19</sup> dans la préparation.<sup>20</sup> Bien plus que

Tab. 1: *Densités de population humaine dans les huit vigueries en 1768*

Viguerie	Habitants au km <sup>2</sup>
Castellane	15
Digne	18
Moustiers	19
Seyne	21
Draguignan	27
Barjols	28
Forcalquier	28
Aix	47

Source: Données présentées synthétiquement dans É. Baratier, *La démographie provençale du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, avec chiffres de comparaison pour le XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris 1961, citant Expilly, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules*, t. 5, Paris 1768, p. 925.

cette herbe, c'est la noix vomique qui était le plus populaire des poisons. C'est probablement son usage qui, deux siècles plus tard, en 1633, permet à Antoine Thorame de recevoir une récompense de huit livres des mains du receveur de la viguerie d'Aix.<sup>21</sup> La pratique, rare *a priori*, se retrouve également au XVIII<sup>e</sup> siècle dans la viguerie de Draguignan. Deux loups empoisonnés sont ainsi primés en 1765 et 1781.<sup>22</sup>

Mais quelle est la réalité de ce phénomène? Pour faire primer un animal empoisonné, il faut en retrouver la trace. Après ingestion, le loup peut se déplacer. Les espaces les plus fréquentés par l'homme sont donc les plus sensibles; or ce sont aussi ceux du bas pays, où la densité de population est supérieure à celle des montagnes (tab. 1). Ceci pourrait être un facteur explicatif: il n'est pas le seul. L'importance des communautés est déterminante.<sup>23</sup> Un empoisonnement n'est pas un fait isolé. Il nécessite des mesures locales contraignantes que seules les mieux organisées peuvent se permettre.

### **Le temps montagnard de la chasse**

C'est à l'examen des calendriers mensuels de destruction qu'apparaissent des différences plus nettes (fig. 2).<sup>24</sup> Les calendriers des prises de louveteaux sont volontairement écartés. Où qu'elle se situe, cette chasse ayant lieu suite aux

mises bas se concentre naturellement entre les mois de mai et juin. La différenciation spatiale des pratiques de chasse est, par conséquent, moins tranchée que pour les loups adultes.

Afin d'en rendre compte, huit radars ont été réalisés en utilisant l'intégralité des primes recensées entre 1632 et 1789 en Haute-Provence, soit 121 loups dans la viguerie de Forcalquier, 362 dans celle de Moustiers, 213 dans celle de Digne, 155 dans celle de Castellane, 145 dans celle de Barjols, 132 dans celle de Seyne et 81 dans celle de Forcalquier.<sup>25</sup> L'utilisation globale du corpus documentaire écrase le temps et nie le caractère évolutif de la chasse. Elle n'en demeure pas moins utile en donnant une base de réflexion. En outre, à l'échelle des vigueries, la collecte d'au minimum une centaine de données impose ce choix. Pour des raisons matérielles, seuls deux sondages ont été effectués pour la Basse-Provence: l'un concerne la viguerie d'Aix entre 1767 et 1788 (134 loups), l'autre celle de Draguignan entre 1778 et 1789 (164 loups).<sup>26</sup>

Si des disparités sont visibles, aucun mois n'est exempt de destruction. L'été et l'automne sont les saisons les moins représentées: le calendrier agronomique peut l'expliquer assez facilement. À première vue, trois ensembles sortent du lot. Les vigueries montagnardes, Seyne et Castellane, témoignent d'une chasse hivernale prépondérante. La moitié des prises ont lieu entre mi-décembre et mi-mars. La neige a sans doute une incidence: elle trahit l'animal en imprimant ses empreintes. Ce fait est important alors que le climat connaît un «Petit âge glaciaire». En outre, l'hiver modifie le rythme économique des campagnes. Le temps pouvant être consacré à la chasse augmente.<sup>27</sup> La faiblesse affichée par les trois autres saisons et, en particulier, l'été, surprend. En ces lieux où transhumance et estivage tiennent un rôle d'importance, la corrélation avec la destruction semble particulièrement faible. Doit-on penser que les déplacements de troupeaux n'attiraient pas les loups? L'encadrement resserré prévenait le risque et les techniques d'effarouchement classiques (chiens, lampes, etc.) permettaient de maintenir l'animal sauvage à distance. Par ailleurs, la faible densité humaine mentionnée au tableau 1 et la facilité du camouflage qu'offraient le relief et la végétation pourraient expliquer cette faible présence estivale.

Les vigueries de Basse-Provence affichent quant-à-elles une chasse plus tardive. Les destructions sont importantes de février à mai-juin. À un effort relativement homogène dans la viguerie d'Aix, s'oppose un rythme plus saccadé dans celle de Draguignan. Quelques éléments communs peuvent néanmoins être soulignés. Contrairement aux vigueries précédentes, la densité humaine y est plus importante et le climat y est plus doux. Ces deux facteurs permettent une chasse constante.



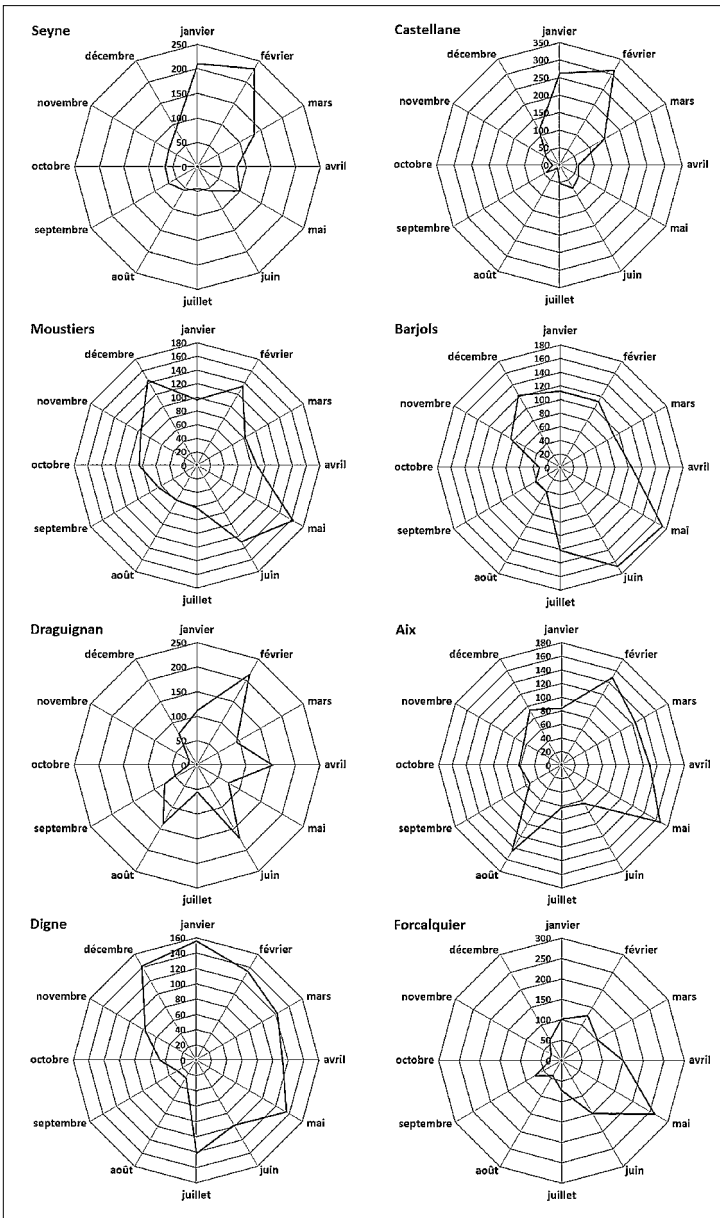


Fig. 2: Calendriers mensuels de la chasse aux loups adultes. Sources: Archives départementale du Var, des Alpes-de-Haute-Provence, et des Bouches du Rhône.

De même, le rythme biologique du loup est à prendre en compte. Les périodes de reproduction et de mises bas accroissent la visibilité du loup ou entravent, pour un temps, ses déplacements. La chasse aux louveteaux est également l'occasion idéale pour la pratique de l'affut: capturer les jeunes et attendre le retour des adultes. À l'exception du mois d'août, la pression cynégétique est moindre de juin à janvier. À nouveau, alors que ces vigueries connaissent une importante transhumance hivernale des troupeaux haut-alpins (transhumance inversée),<sup>28</sup> la corrélation avec la destruction y semble faible.

Un troisième groupe, celui des vigueries de Digne, Moustiers, Barjols et Forcalquier est caractérisé par une destruction plus régulière et plus étalée dans le temps. De décembre à juin, la chasse se fait pressante, avec des tendances qui, selon une certaine gradation, synthétisent les périodicités bas-provençales et montagnardes. Par exemple, la chasse est plus marquée durant l'hiver à Digne. Cette viguerie, ouverte par la vallée de la Bléone, s'appuie sur un relief marqué: la barre des Dourbes, les massifs de l'Estrop, du Carton, du Blayeul, etc. Au contraire, les vigueries de Moustiers et de Barjols sont plus sensibles l'été. Elles constituent la partie occidentale du Verdon et forment une transition vers la Basse-Provence (plateau, gorges, altitudes plus faibles). Les mêmes tendances s'observent pour Forcalquier avec néanmoins une particularité: la chasse y est importante de janvier à juin, mais un élan remarquable s'observe au mois de mai. La concomitance avec les prises de louveteaux est notable. Dans cet espace marqué par le plateau de Forcalquier et limité par la montagne de Lure, la vulnérabilité du lien entre animaux jeunes et animaux adultes serait-elle être accrue? La pratique de la chasse est tributaire du contexte économique et social. La vocation économique des espaces de montagne, de plateau ou de plaine, le rythme du travail imposé par les conditions du milieu et de la météorologie constituent des facteurs discriminants.

## **La retraite**

### **Contraction des zones de présence, 1779–1783**

Afin d'observer l'importance des peuplements de loups en Provence, il a été établi deux cartes de répartition des animaux jeunes et adultes, abattus entre 1779 et 1783 dans les huit vigueries de notre étude (fig. 3 et fig. 4). Le choix de cette période résulte de la documentation disponible. Contrairement aux sept

autres vigueries, celle de Seyne souffre de lacunes importantes. Le registre de comptes de l'année 1779 est le seul à avoir été conservé. Cela entraîne *de facto* une forte sous-représentation.

Depuis le XVII<sup>e</sup> siècle pour le moins, la chasse aux loups n'a guère connu de trêve. À l'approche de la Révolution, la densité humaine s'accroît. L'occupation de l'espace atteint peu à peu son apogée.<sup>29</sup> La Provence offre une dichotomie intéressante: à une Basse-Provence fortement peuplée s'oppose la Haute-Provence. Dans cet espace, le loup est présent partout. S'il faut distinguer zones de chasse et zones de présence de l'animal, certaines tendances peuvent tout de même être mises en avant. En effet, la pression cynégétique ne s'exprime pas avec la même intensité, mais elle existe bel et bien en tout lieu. En ce sens, l'analyse de la répartition des louveteaux est éclairante (fig. 3). Leur jeune âge empêche une grande mobilité. Aussi leur absence partielle ou totale est-elle un indicateur précieux. C'est dans l'espace de transition entre Haute et Basse-Provence, le territoire de l'actuel Parc Naturel Régional du Verdon, qu'ils se concentrent majoritairement. Les autres espaces concernés révèlent un lien étroit avec la montagne. Ils correspondent aux Maures, à la Sainte-Victoire et à la Sainte-Baume, à la montagne de Lure, à celle du Blayeur et aux abords orientaux du Lubéron. Ce sont sans doute là des «bassins naisseurs», des zones de présence permanente.

Les espaces de la chasse aux animaux adultes sont diffus du fait de leur mobilité (fig. 4). Alors que les captures les plus importantes se répartissent dans un espace allant de Valensole à Saint-Raphaël et de Castellane à la Garde-Freinet, quelques autres, moins importantes, se font de la viguerie de Digne aux abords de Font Blanche, suivant en partie les cours de la Bléone et de la Durance. La répartition des adultes abattus, très importante dans la viguerie de Draguignan, s'explique par une plus grande attractivité. Les densités de population y sont bien inférieures à celles de la viguerie d'Aix-en-Provence, comme il est précisé au tableau 1. Par ailleurs, le phénomène de dispersion tient sans doute un rôle important. Des appels d'air entre les «bassins naisseurs» existent. Ils correspondent à des espaces de circulation où le risque de contact avec l'homme augmente (densité plus importante).

La mise en évidence de zones de contraction, symbolisées par les naissances, et de zones de connexions, espace de chasse aux loups adultes, permet d'entrevoir des zones de présence fortes et continues du loup. Au regard de cette affirmation, la Provence des montagnes constituerait un réservoir.

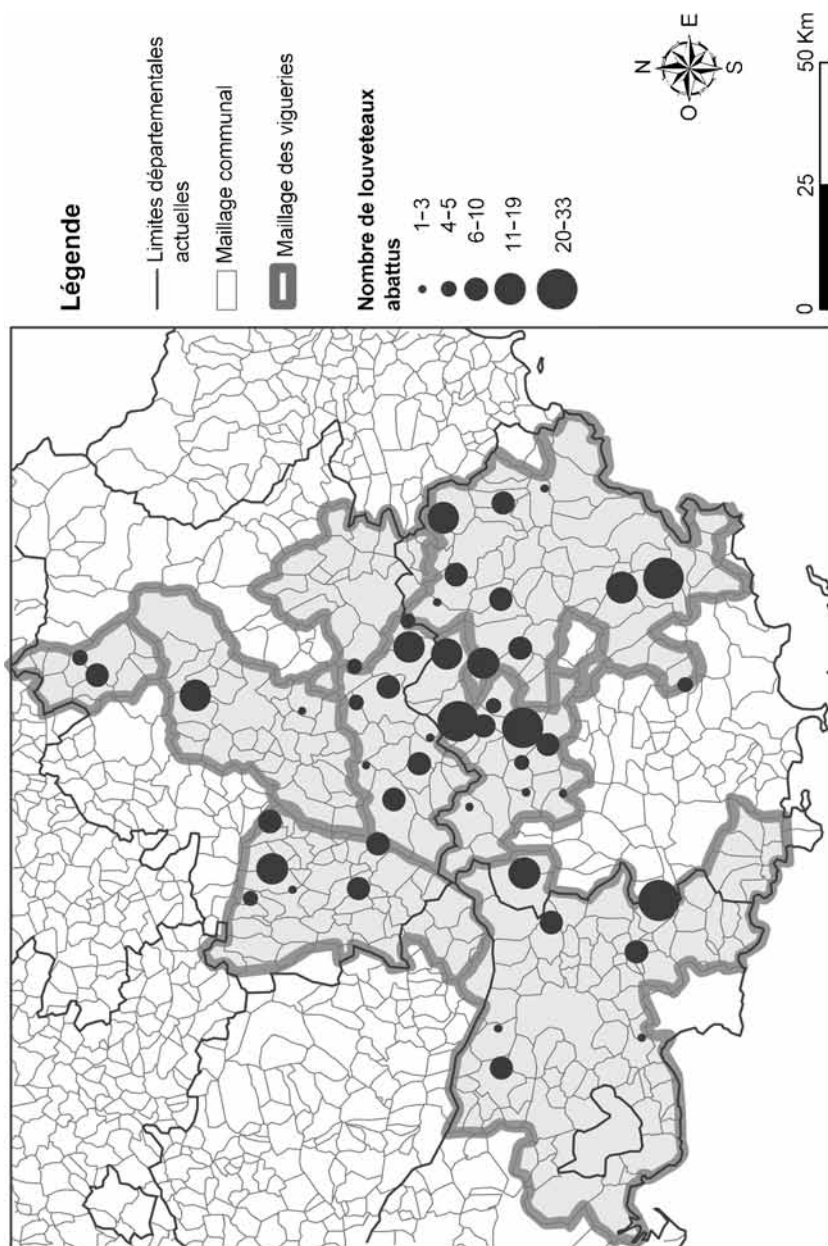


Fig. 3: Répartition des louveteaux adultes abattus en Provence entre 1779 et 1783. Source: Julien Alleau, CRHQ, 2009.

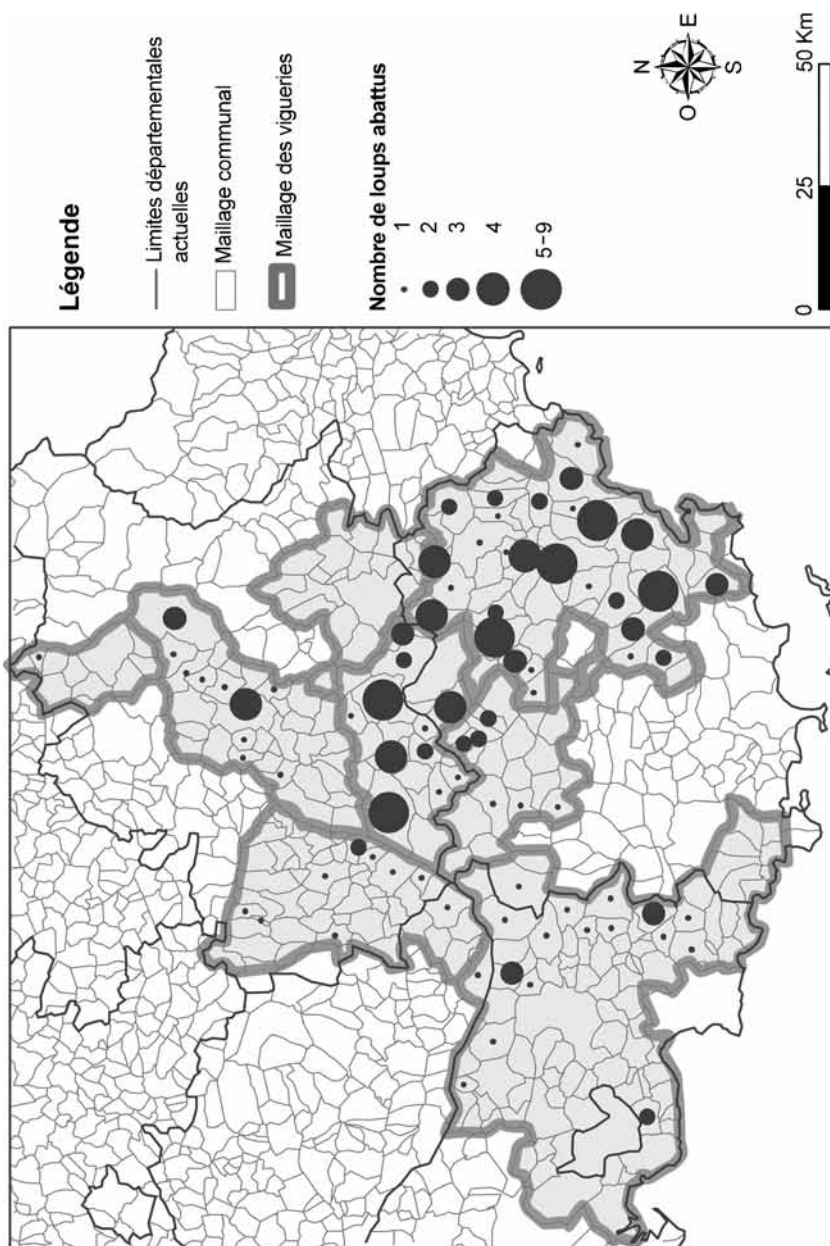


Fig. 4: Répartition des loups abattus en Provence entre 1779 et 1783.

## Vers une disparition

La chasse n'a jamais cessé depuis 1632 pour le moins, aussi peut-on s'interroger sur un éventuel déclin des loups sur le sol français dès la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans un cadre chronologique différencié, le rapport entre le nombre de louveteaux et le nombre de loups primés dans chaque viguerie peut être éclairant (tab. 2). Trois séquences ont été retenues. La première donne une vision globale des primes distribuées entre les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. La deuxième s'intéresse à la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et permet d'observer une évolution structurelle. La troisième concerne les années 1780 et offre un éclairage conjoncturel, permettant une relecture des cartes précédentes.

La seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle témoigne d'un abaissement du rapport en comparaison avec les données des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles: la proportion du nombre de louveteaux capturés est plus faible. Pourtant, la chasse est en constante progression au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Le frein au renouvellement des générations semble avoir été une préoccupation constante, mais dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle s'accompagne d'une plus forte destruction d'adultes. Pour la période 1778–1789, la tendance s'accroît encore davantage. La relation homme-loup serait ainsi passée, peu à peu, d'une forme de régulation à une destruction plus systématique, annonciatrice d'un processus d'éradication.

Cette évolution est peut-être aussi le signe d'une meilleure gestion du territoire alliée à une volonté de réduction des risques de nuisance sur les troupeaux. L'effort de destruction est plus massif alors que les densités humaines et l'occupation du sol progressent. Dans ce cadre, soit les zones refuges du loup sont de plus en plus exposées, soit les zones de passage se sont développées au détriment des zones de présence permanente. Ces deux hypothèses ne s'excluent pas. Ainsi, l'indice élevé pour Barjols – une viguerie plus fortement boisée que ses voisines<sup>30</sup> – serait lié à une meilleure connaissance du terrain (localisation d'une meute et capture des louveteaux) et l'indice faible observé à Draguignan, à la contraction des zones de présence permanente (tout à la fois phénomène de dispersion et exposition à l'homme plus importante). En ce sens, la diminution généralisée des indices au fil du temps serait le reflet d'une contraction des territoires du loup.

Tab 2: *Rapport louveteaux/loups dans les huit vigueries de l'étu*

Viguerie	Louveteaux/loups (intégralité du corpus)	Louveteaux/loups (1750–1789)	Louveteaux/loups (1778–1789)
Draguignan			1,28
Castellane	2,8 (1638–1784)	2,2 (1750–1784)	1,15 (1778–1784)
Seyne	3,16 (1687–1789)	2,6	2,4
Digne	3,4 (1636–1789)	2,1	2,3
Barjols		3,7	6,5
Aix		3,7 (1767–1788)	2,8
Moustiers	5,6 (1637–1789)	5	2,4
Forcalquier		5,1 (1759–1789)	4,8

## Conclusion

L'accélération de la chasse dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, et notamment celle aux adultes, témoigne d'une lutte accrue contre la nuisance. Pourtant, au mois de juin 1788, une bête commit des ravages entre Callas et Roquebrune.<sup>31</sup> À ces attaques suspectées d'anthropophagie, la rage d'une louve accroissait le nombre des victimes.<sup>32</sup> En réponse, l'effort de chasse redoubla dans la viguerie de Draguignan, les battues s'y multiplièrent.<sup>33</sup> L'année 1788 est la plus importante de la décennie en ce qui concerne la chasse aux louveteaux, elle n'est pourtant que la troisième pour les loups adultes. En plus d'être le dernier du genre, cet épisode de nuisance sur l'homme illustre un certain recul de l'animal.

Le processus allant d'une forme de régulation vers une éradication est sensible au XVIII<sup>e</sup> siècle. Appuyée par un cadre juridique efficace, la lutte contre le loup n'a jamais cessé. *Canis lupus* succède ainsi aux ours et aux lynx dans la restriction des zones de présence. Après plusieurs siècles de chasse, sa complète disparition de Provence, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, témoigne de la traque et de la difficulté du renouvellement important des générations lupines.

## Notes

- 1 É. Fabre, J. Alleau, *État de l'environnement et disparition du loup: approche de la relation sur le territoire de l'actuel PNR Verdon (1750–1890)*, Moustiers, Sainte-Marie 2006.
- 2 J. Alleau, *Loups, hommes, bétail du Léman à la Méditerranée (XVI<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècle)*, mémoire de Master 2, Université de Caen, Caen 2006, pp. 72–74 (multigr.).
- 3 J. Alleau, «Sociétés rurales et chasse aux nuisibles en Haute-Provence: l'exemple du loup (XVII<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècle)», *Histoire et Sociétés Rurales*, 32, 2009, pp. 49–80.
- 4 R. Favier, «La monarchie en lutte contre les loups en Dauphiné dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle», *Le monde alpin et rhodanien*, 30, 2002, pp. 117–124.
- 5 M. Comincini, «Tra natura e cultura», in: *Id.* et al. (a cura di), *L'Uomo e la bestia antropofaga. Storia del lupo nell'Italia settentrionale dal XV al XIX secolo*, Milano 2002, pp. 143–192.
- 6 F. Janin, *Ours et loups en Savoie (seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle–début du XX<sup>e</sup> siècle)*, Chambéry 2002, p. 11.
- 7 G. Platret, *Les Loups dans l'histoire de Bourgogne*, Chagny 2007, p. 172.
- 8 F. Bernard, *Mémoires du Bourg d'Oisans*, t. 1, Grenoble 1997, pp. 131–135; Alleau (voir note 3).
- 9 Arch. dép. Alpes-de-Haute-Provence, C93.
- 10 *Ibid.*
- 11 E. Fabre, P. Orsini, «Le loup: quelques éléments sur sa disparition de Haute-Provence au XIX<sup>ème</sup> siècle», *Bulletin du comité scientifique du Parc Naturel Régional du Verdon*, 1, 2006, pp. 121–153.
- 12 État provisoire du corpus de données au 1<sup>er</sup> octobre 2009: primes accordées en Provence entre 1632 et 1792.
- 13 X. de Planhol, *Le Paysage animal. L'homme et la grande faune: une zoogéographie historique*, Paris 2004, p. 41.
- 14 Arch. dép. Var, 1C185.
- 15 Alleau (voir note 3).
- 16 Sur la question de la sociologie des chasseurs et des moyens mis en œuvre pour la destruction, voir Alleau (voir note 3).
- 17 Arch. com. Aix-en-Provence, CC424.
- 18 Alleau (voir note 3).
- 19 La Tuyssegue est une herbe dont la trace est difficile à retrouver. Les dictionnaires de botanique ou de pharmacopée du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècle semblent l'ignorer. C'est bien plus la noix vomique qui est utilisée à l'époque moderne.
- 20 P. Moulin, «La chasse en Provence (XIII<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècle). Étude historique et juridique», *Annales de Provence*, 1920, p. 10.
- 21 Arch. com. Aix-en-Provence, CC563 et CC564.
- 22 Arch. dép. Var, E dép. 16 CC186.
- 23 Fabre/Alleau (voir note 1), pp. 35–37.
- 24 Alleau (voir note 3).
- 25 Arch. dép. Alpes-de-Haute-Provence, C67, C68, C69, C82, C83, C93, C94, C95, C107, C108, E dépôt 205/III14; Arch. dép. Var 1C180 à 187.
- 26 Arch. dép. Var E dép. 16 CC184 à 189; Arch. com. Aix-en-Provence CC408 à 425.
- 27 La saison hivernale correspond au «temps faible du repos de la terre et du repli domestique»; J.-M. Moriceau, *Terres mouvantes. Les campagnes françaises du féodalisme à la mondialisation (XII<sup>e</sup>–XIX<sup>e</sup> siècle)*, Paris 2002, p. 21.
- 28 T. Sclafert, *Cultures en Haute-Provence. Déboisements et pâturages au Moyen Âge*, Paris 1959, pp. 134–139.
- 29 Fabre/Alleau (voir note 1), pp. 8–24.
- 30 É. Fabre, C. Vernet, «Évolution de l'occupation du sol dans les Alpes-de-Haute-Provence (début du XIX<sup>ème</sup> siècle et fin du XX<sup>ème</sup> siècle)», *Méditerranée*, 107, 2006, pp. 35–42.
- 31 Arch. dép. Var, registres de baptêmes, mariages et sépultures numérisés. Actes de sépultures des paroisses de Callas du 28 juin 1788 et de Roquebrune du 7 du même mois.



- 32 Arch. dép. Bouches-du-Rhône, C1149. Lettre des consuls de Grasse du 30 juillet 1788 adressée aux procureurs du pays à propos de Jean Abril. Cet homme a séjourné à l'hôpital de Grasse pendant quelques jours après avoir été attaqué par un loup enragé. Il décède le 26 juillet.
- 33 Alleau (voir note 2), pp. 90–91.